

Commune de Saint Amand sur Fion

Réunion du Conseil Municipal du 8 février 2024

Présents : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Victorien Leblanc, Coralie Soudant, Viviane Ovide, Chantal Depaquis, Xavier Lefèvre, Sandrine Carré, Julien Bricquet, Lucie Sèbille, Florian Baudot, Pauline Henry, Jérémy Albertini.

Absents : Grégor Gimenez

Pouvoirs : Néant

Le maire ouvre la séance à 20h30,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est : M. Julien Bricquet

- **Adoption du compte-rendu du conseil du 23 novembre 2023.**

Le compte rendu est relu et n'appelle aucune remarque des conseillers.

- **Zone d'accélération Energie Renouvelable (ENR), concertation et validation**

Le Conseil Municipal a déjà délibéré sur cette définition des zones d'accélération des énergies renouvelable.

Le Maire indique que les choix doivent être saisis dans un logiciel de l'Etat et donner lieu à concertation avec les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide définit les modalités de concertation suivantes :

- Les zones seront saisies dans le portail ZAEnR et soumise à relecture des référents
- Les cartes résultant de la saisie seront imprimées, ou à défaut une carte colorée au stabilo.
- Un affichage des cartes sera réalisé sur les panneaux municipaux.
- Un registre de collecte des remarques sera mis à disposition des habitants en Mairie
- Une information sera diffusée dans le bulletin municipal de mars 2024

- **Parc éolien dit « de Bermont », TotalEnergies, bail et convention de servitude pour l'installation de postes de livraison sur parcelle communale, La Come Valot ZR41**

Le Préfet a validé le projet Eolien dit de Bermont avec 8 éoliennes, porté par TOTAL Energies. L'information est affichée en Mairie.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition d'installer les transformateurs électriques du Parc sur une partie de la parcelle ZR41 (ancienne décharge désaffectée). Une promesse de bail emphytéotique de 7 ans, un loyer de 1.600 euros annuel et une indemnité pour passage des câbles de 2euros /ml sont proposés par TotalEnergies.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et autorise le Maire à établir et signer délibération, bail et autres documents pour la mise en œuvre.

○ **Personnel : Protection sociale complémentaire, volet prévoyance**

Le sujet a été traité lors du précédent Conseil Municipal

○ **Autorisation budgétaire, travaux cimetière de Saint Amand (budget 2024)**

Une dépense de travaux au cimetière (926 euros) de Saint Amand et des dépenses de signalétique directionnelle et de sécurité sont à inscrire en dépense du budget 2024 par anticipation pour pouvoir régler deux factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
chapitre article	nature	montant	chapitre article	nature	montant
2116	Cimetière	926€			€
	Total	926€		Total	€
21/2152	Installation de voirie	3 000€			
	Total	3 000€			

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2024.

○ **Cimetières : signalisation et noms.**

Suite à des remarques et suggestions d'habitants et de personnes extérieures, le Maire propose de nommer les deux cimetières et de mettre en place une signalétique pour les trouver lors d'obsèques ou de visites. Il propose de nommer les cimetières du même nom que les voies à proximité.

Cimetière du Montier pour St Amand, Cimetière des Etrelles, pour Coulvagny.

Le Conseil Municipal adopte la proposition

A cette occasion, le conseil améliorera la signalétique directionnelle pour combler des manques : signaler l'église St Nicolas de Coulvagny, le chemin de Laval, améliorer Rue et Chemin des hauts prés, Chemin de la Courbe (deux entrées avec voie piétonne entre les deux...). Egalement, il conviendra de régulariser les démarches pour faire figurer au cadastre l'extension du cimetière réalisée il y a plusieurs années.

M. Joffres étudie, avec le Département, la signalétique directionnelle au mini rond-point du Pont Mathieu pour indiquer les directions de Vitry et Châlons afin que les poids lourds n'empruntent plus la voie de Soulanges. Le panneau indiquant l'accès à la RN44 qui était situé à l'angle de la rue des ruelles ne sera pas reposé (voir sujet Rond Point RN44 ci-après)

○ **Projet Lion d'Or, Avant-Projet Définitif et demandes de subventions**

Plusieurs sujets dans le projet Lion d'Or :

- Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'immeuble sis au 35 rue du Nochet (suite à audit énergétique, coûts de rénovation et financement du projet Lion d'Or). La mise en vente sera réalisée par deux agences qui se chargeront de la commercialisation. Les audits nécessaires préalables doivent être établis. Le prix de vente proposé est de 250.000 euros « net vendeur ». Les affichages et visites devraient débuter fin février 2024.

- Avant-Projet Sommaire et Définitif (APS et APD). L'APD, pour demander les subventions, abouti à un coût estimé des travaux à 1.300.000 euros, bureaux d'études et architecte inclus, toutes options et sécurités maximum proposés par les bureaux d'étude inclus (exemple : capacité de la charpente à supporter l'isolation, voute de la cave affaiblie, extracteur de fumée à vérifier si obligatoire, façades ...)

Le Conseil propose, pour les demandes de subvention de phaser la rénovation :

Tranche Ferme : le tiers lieu (ex bibliothèque et appartement désaffecté)

Tranche optionnelle 1 : le reste de l'intérieur du bâtiment

Tranche optionnelle 2 : les extérieurs

La tranche Ferme aboutit à un montant de : 957.495,88 € HT (bureaux d'études inclus et chauffage et électricité tout bâtiment inclus)

- Le projet est inscrit dans deux programmes prioritaires mis en place par l'Etat et la dotation aux territoires ruraux (DETR/DSIL) : Le Pacte pour la transition Energétique (PTRTE) et « Village d'avenir », et dans un programme régional CLIMAXION. Ces programmes ouvrent la possibilité de subventions.

- Le Conseil Municipal adopte le phasage, retient la tranche ferme comme assiette des demandes de subvention DETR / DSIL / FOND VERT (DETR 35%, 335.123,56 €), Région GrandEst / CLIMAXION/ Département autorise le Maire à signer les demandes de subvention.

Une réunion avec l'architecte est programmée début mars 2024 pour analyser et réviser le projet d'APD.

○ **Projet Eglise SASF Phase 2, demandes de subventions**

La phase 1 des travaux prend du retard et devrait se terminer en juillet 2024. Il convient de prolonger la ligne de trésorerie afin de pouvoir faire face aux factures qui ne sont subventionnées qu'après règlement.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent à l'unanimité le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 Euros, pour une durée de 12 mois, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois (Floré à 0) + 0,90%.

Taux d'intérêt plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20% du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 des mois concernés

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

Mise à disposition des fonds à la demande

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M Sylvain LANFROY, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

La Phase 2

Le Maire rappelle :

- Les devis résultent d'un appel d'offre, réalisé en 2021 sur l'ensemble des trois phases de travaux envisagés. La consultation a prévu des clauses d'actualisation comme les règlements l'autorisent compte tenu de l'étalement des travaux.

- Les collectivités n'ont pas les mêmes règles de définition de l'assiette des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Envisage d'engager les démarches pour la réalisation de la phase 2 des travaux de rénovation de l'église :

Montant des travaux actualisés + Architecte (Maîtrise d'œuvre) : 843.143,86 € (HT),

- Sollicite l'attribution d'une subvention de 20% auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 soit 168.628,77

- Sollicite l'attribution d'une subvention de 40% auprès du service de la DRAC, soit 337.389,02

Assiette DRAC des travaux actualisés + Architecte (Maîtrise d'œuvre) : 843.472,55 € (HT)

- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Marne et de la Région GRANDDEST

○ **Achats / Ventes de terrains : Elargissement de voirie, rue des Brûleries, chemin des Vignes – Bordure Grande rue de Coulvagny – Parc de la Mairie**

A l'occasion de la pose de boîtiers électriques, la municipalité anticipe l'enfouissement des réseaux et la pose de caniveau futurs. L'objectif est d'assurer un alignement des bordures en permettant la pose future des réseaux enterrés.

Rue des Brûleries, projet d'alignement des bordures de route et des propriétés privées. Le Maire propose l'achat des ajustements aux riverains (MM. Lochon, Estienne-Bourlier, Portier)

Chemin des Vignes, °. A l'occasion de la construction d'une clôture, il convient d'aligner la propriété de M. Lochon avec les élargissements déjà réalisés sur les parcelles voisines.

Le Maire propose l'achat des ajustements au riverain, M. Lochon.

A la demande de M. Ragot et suite à l'achat de la voirie du lotissement « Grande rue de Coulvagny », un projet de construction pourrait être envisagé, soit sur l'espace « parking, soit sur la parcelle en face après achat par M. Ragot.

Le conseil privilégie la construction sur la parcelle en face. L'option du rachat du parking ne sera envisagée que si la première solution n'est pas faisable.
Vote pour vente du parking : 2 abstentions, 2 contres, 9 pour ; vote pour prix de vente : 30euros/m².

Le Maire revient sur le projet de vente de la ruelle sans issue, non carrossable sis entre les parcelles AB38 ET AB280, la circulation n'est pas praticable en véhicule ou à pied.

Le Conseil Municipal

- Donne son accord pour que la commune de SAINT AMAND SUR FION vende à Mr ROSQUIN James et Mme ROSQUIN Murielle, domiciliés à Saint Amand sur Fion, 19 rue du Capitaine Baudot, la ruelle en section AB, non cadastré qui fait environ 35m².
- Pour cela, le Conseil valide le déclassement de la dite ruelle une fois cadastrée pour qu'elle sorte du domaine public de la commune et entre dans le domaine privé de la commune avant la vente.
- Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes notariés

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'étudier avec les riverains l'achat de cette bande, dans les conditions habituelles de 8€ ou 10€ le m² selon les frais de bornage, à charge de la commune ou du vendeur. Ici 10€ le m², frais de bornage à charge de l'acheteur.

A la demande de l'Etat, des parcelles le long de la RN44 toutes en longueur sont proposées pour un achat par la municipalité. Le Maire a entrepris des démarches pour faire valoir que ces « bandes » étant aujourd'hui utilisée comme partie du chemin agricole et donc voisines de propriétés de l'association Foncière (AF), avaient plus vocation à être proposées à l'AF. L'Etat ne peut privilégier l'AF. Un autre acquéreur (compagnie éolienne serait amateur) et demande à La Municipalité d'acheter à l'Etat puis de vendre à l'AF.

Devant cette approche incompréhensible, le Maire propose de ne pas se porter acquéreur de ces « bandes », qui de toute façon sont parties intégrante du chemin et donc sont grévées de servitudes qui seront rappelée si un autre acheteur que l'AF devait être choisi.

Le Conseil Municipal adopte et valide la solution proposée.

○ Questions diverses

○ **Situation budgétaire provisoire au 31/12/2023**

Le résultat de fonctionnement s'établirait à 150.000 euros environ, le résultat d'investissement à -120.000 euros. Les dernières opérations restent à enregistrer.

○ **Animations : Bilan Banquet des Aînés, 14 juillet, Fêtes Patronales**

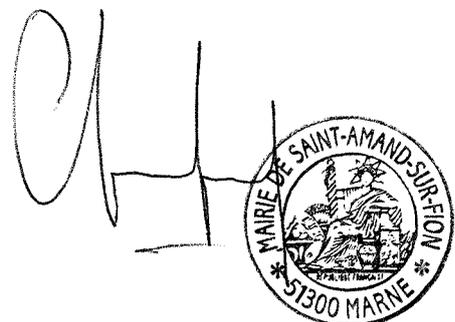
○ **Communication** : Bulletin en cours de rédaction

○ **SMVU : Communication qualité des eaux**, une communication du Syndicat sera jointe au bulletin municipal à propos des nouvelles analyses réalisées sur l'eau

○ **Rencontre avec Foyer Rémois (salon de coiffure, cabinet médical)** : une réunion est programmée avec les nouvelles personnes en charge de la mise en location des biens pour faire le point sur les projets.

○ **Rond Point RN44 / Gravelines** : dossier bien avancé, l'Etat entame des discussions avec les riverains pour des transactions. La fermeture des voies de Soulanges et de l'Epine Dominé (accès RN44) est confirmée

La séance est levée à 22h45



The image shows a handwritten signature in black ink, followed by the official circular seal of the Mayor of Saint-Amand-sur-Fion. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-AMAND-SUR-FION' and '57300 MARNE' around a central emblem.